

Le comité recommande que la dite convention soit adoptée et que le ministre des chemins de fer et canaux soit autorisé à la signer au nom de l'Etat, et il la soumet respectueusement à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

JOHN J. MCGEE.

L'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, OTTAWA, 6 mars 1884.

A Son Excellence le gouverneur général en conseil :

Le soussigné a l'honneur de rapporter qu'il a pris en considération—

1. Un acte adopté pendant la présente session du parlement, et intitulé "Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant le chemin de fer canadien du Pacifique, et à d'autres fins."

2. Un extrait certifié des délibérations d'une assemblée générale spéciale ajournée des actionnaires de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, contenant copie d'une résolution autorisant le conseil des directeurs de la dite compagnie à accepter les dispositions du dit acte, et à passer, avec le gouvernement du Canada, une convention stipulant les charges créées sur le chemin de fer de la dite compagnie et ses propriétés, ainsi que les autres conditions voulues et autorisées par le dit acte, et approuvant le projet de cette convention ci-après reproduit, et autorisant le conseil des directeurs à exécuter une convention semblable, dans ses termes et conditions, à ce projet de convention ;

3. Un extrait certifié des délibérations d'une assemblée du conseil des directeurs de la dite compagnie, contenant copie d'une résolution du conseil à l'effet d'approuver la dite convention, et d'autoriser le président et le secrétaire de la compagnie à la signer ;

4. Le projet de la convention susdite.

A l'avis du soussigné les conditions de l'acte ont été observées, et la dite convention peut être signée par le ministre des chemins de fer et canaux.

A. CAMPBELL, ministre de la justice.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE AJOURNÉE DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, TENUE CONFORMÉMENT À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE D'ACTIONNAIRES, RÉGULIÈREMENT CONVOCUÉE ET TENUE MARDI, LE 3e JOUR DE MARS 1884, À TROIS HEURES DE L'APRÈS-MIDI, AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, À MONTRÉAL.

Présents en personne et par fondés de pouvoir :—

	Actions.
Angus, R. B., représentant.....	13,800
Abbott, Hy. ".....	1,000
Banque Parisienne, la ".....	6,764
Baring, Alex. ".....	110
Bartlett, Ellen E. ".....	13
Bartlett, J. R. ".....	20
Bassano, Marquis de ".....	80
Beatty, Henry ".....	1,000
Becher, Caroline ".....	1,150
Becher, H. C. R. ".....	550
Belknap, R. L. ".....	500
Bigelow, Hon. J. ".....	1,000
Billetzer, Jos. ".....	245
Bloss, J. O. ".....	100
Bush, H. V. ".....	60
Burnett et Cie ".....	2,370
Cassils, Chas. ".....	700
Chaplin, E. ".....	200